



## La raison de notre espérance

# Nos responsabilités à l'égard du gouvernement civil

### Le gouvernement civil

« Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles. Il veut que le monde soit gouverné par des lois et des règles, afin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que tout se fasse avec bon ordre entre eux. À cette fin, il a mis l'épée dans les mains des autorités civiles pour punir les méchants et protéger les gens de bien (Rm 13.1-4). Leur tâche consiste non seulement à surveiller et à faire respecter l'ordre public, mais aussi à protéger l'Église et son ministère, afin que le Royaume de Jésus-Christ avance, que la Parole de l'Évangile soit prêchée partout et qu'ainsi Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole.

De plus, chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit payer les impôts, être soumis aux autorités civiles, les honorer, les respecter et leur obéir en toutes choses qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu. Nous devons prier pour ces autorités afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté (1 Tm 2.1-2).

Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes et autres rebelles. De manière générale, nous réprouvons l'erreur de tous ceux qui veulent rejeter les autorités supérieures et les dirigeants, et qui veulent renverser la justice en établissant des communautés où les biens sont mis en commun et en troublant le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes. »

**Confession de foi des Pays-Bas, article 36**

1. Nous soumettre à nos dirigeants
2. Honorer et respecter les dirigeants
3. Payer les taxes et les impôts
4. Des limites à notre obéissance
5. Prier pour les dirigeants

<sup>1</sup> Le Synode général de 1905 des Églises réformées aux Pays-Bas (Gereformeerde Kerken in Nederland) a enlevé à cet endroit les mots suivants de la version originale : « que toute idolâtrie et tout faux service de Dieu soient ôtés et détruits, que le royaume de l'antichrist soit détruit ». D'autres Églises réformées ont gardé ces mots, d'autres les ont changés.

Jésus a prié pour ses disciples : « *Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du Malin. [...]* Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi, je les ai envoyés dans le monde » (Jn 17.15,18). Bien que notre cité se trouve au ciel (Ph 3.20), nous sommes également citoyens de ce monde. Nous n'avons pas le droit de nous retirer de ce monde, puisque le Seigneur nous envoie dans le monde, non pour nous conformer au monde auquel nous n'appartenons pas, mais pour y exercer la mission qu'il nous a confiée. Nous avons donc reçu la responsabilité de discerner la volonté de Dieu concernant nos rapports avec les dirigeants de ce monde. Dieu a confié aux dirigeants le mandat d'exercer la justice et de protéger l'Église. En tant que citoyens, nous devons en contrepartie assumer des responsabilités envers eux.

## 1. Nous soumettre à nos dirigeants

Puisque Dieu a établi les autorités civiles sur notre pays, tous ceux qui honorent Dieu doivent aussi se soumettre aux dirigeants qu'il a établis sur nous. En fait, c'est la responsabilité de tous les citoyens, sans exception. Reprenant l'enseignement des Écritures, la Confession de foi des Pays-Bas souligne l'importance de nos responsabilités à l'égard de nos dirigeants. « *De plus, chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit [...] être soumis aux autorités civiles* » (art. 36). La confession ne fait que rappeler l'enseignement des Écritures.

« *Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu* » (Rm 13.1).

« *Rappelle-leur d'être soumis aux gouvernements et aux autorités, d'obéir, d'être prêts à toute œuvre bonne...* » (Tt 3.1).

« *À cause du Seigneur, soyez soumis à toute institution humaine, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et louer ceux qui font le bien* » (1 Pi 2.13-14).

Ces affirmations apostoliques impressionnent, car Pierre et Paul les ont écrites au moment où Néron était empereur, un homme sans foi ni loi, égocentrique et cruel envers les chrétiens. Pierre et Paul croyaient toutefois que, malgré tout, cet empereur avait reçu son autorité de Jésus-Christ. Les chrétiens ne devaient donc pas désobéir à l'homme à qui le Seigneur Jésus avait confié l'Empire romain.

Nous devons obéir non seulement aux bons dirigeants, mais aussi aux mauvais. L'une des raisons de les craindre, c'est qu'ils détiennent le pouvoir légitime de nous infliger des peines et des condamnations si nous faisons le mal (Rm 13.3-4). Cependant, la raison fondamentale qui devrait nous motiver à nous soumettre aux dirigeants va au-delà de la peur d'être punis. Notre motivation première se trouve en Dieu, « *à cause du Seigneur* », « *par motif de conscience* ».

« *Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement à cause de cette colère [la colère de Dieu manifestée aux méchants à travers la punition infligée par les dirigeants], mais encore par motif de conscience* » (Rm 13.5).

## 2. Honorer et respecter les dirigeants

Cela signifie que l'obéissance extérieure ne suffit pas. Chacun doit « être soumis aux autorités civiles, les honorer, les respecter » (art. 36). « Honorez tout le monde; aimez vos frères, craignez Dieu; honorez le roi » (1 Pi 2.17). Rendre l'honneur à nos dirigeants signifie, entre autres, que nous devrions parler d'eux en bien et mettre en valeur toute l'importance de leur travail. Critiquer les politiciens, les ridiculiser ou se montrer cyniques à l'égard de la politique est tellement facile. Nous devrions au contraire faire preuve de grand respect envers les dirigeants, car ils sont des serviteurs de Dieu.

Les honorer ne signifie pas que nous approuvons tous leurs agissements. Il nous appartient de nous tenir au courant des affaires publiques, d'encourager la justice, de nous opposer par des moyens légitimes aux politiques contraires à la Parole de Dieu et d'aller voter pour les meilleurs candidats. Nous devons admettre que respecter les dirigeants, même quand ils agissent mal ou font des lois contraires aux ordonnances de Dieu, représente une tâche difficile. C'est seulement par la foi que nous pouvons y arriver, en croyant que Dieu lui-même les a établis en autorité sur nous, en gardant confiance au Roi des rois et au Seigneur des seigneurs.

## 3. Payer les taxes et les impôts

Une façon bien concrète d'obéir à nos dirigeants consiste à « payer les impôts » et les taxes. Mais pourquoi le gouvernement devrait-il prendre nos revenus pour lesquels nous avons travaillé si fort? La raison se trouve dans la volonté de Dieu qui nous demande d'agir ainsi.

« C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car ceux qui gouvernent sont au service de Dieu pour cette fonction précise. Rendez à chacun ce qui lui est dû : la taxe à qui vous devez la taxe, l'impôt à qui vous devez l'impôt, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur » (Rm 13.6-7).

Cependant, si le gouvernement triche, nous vole, gère mal les finances publiques ou les utilise pour accroître le mal et l'injustice, ne serions-nous pas en droit de garder pour nous l'argent qu'il veut nous enlever injustement? Non, car nous devons laisser Dieu se charger de nous faire justice. Ultimement, c'est devant Dieu que les dirigeants et les citoyens devront tous rendre compte de la manière dont ils auront assumé leurs responsabilités respectives.

Un jour, des juifs qui voulaient prendre Jésus au piège sont allés lui demander s'il fallait payer l'impôt à César. Si Jésus avait répondu oui, les juifs l'auraient pris pour un traître. S'il avait répondu non, les autorités romaines l'auraient pris pour un rebelle. La réponse de Jésus est admirable : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mc 12.17). Même si les Romains abusaient de leur autorité, les juifs devaient payer l'impôt exigé, sans oublier leur obligation de servir Dieu de toute leur force et de l'aimer de tout cœur.

Nous devons donc payer nos impôts et nos taxes, car c'est Dieu qui nous le demande. Nous devrions nous faire un point d'honneur de demander une facture quand des vendeurs nous offrent de ne pas payer les taxes, et de ne pas tricher quand nous déclarons nos revenus.

#### 4. Des limites à notre obéissance

Bien sûr, l'obéissance qu'un enfant de Dieu peut rendre aux autorités comporte des limites. « *Chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit [...] leur obéir en toutes choses qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu* » (art. 36). Peu importe le pays où nous habitons, l'autorité ultime appartient au Roi de toute la terre, notre Seigneur Jésus-Christ. Par conséquent, si un dirigeant sous l'autorité du Christ exige que nous nous conduisions de manière contraire à la Parole de Dieu, nous ne pouvons pas obéir à ses ordres. Nous sommes tenus à la désobéissance civile pacifique.

Les autorités religieuses de Jérusalem avaient défendu aux apôtres de prêcher l'Évangile. Pierre et Jean leur ont répondu avec respect, mais fermeté.

« *Est-il juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu? À vous d'en juger, car nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu* » (Ac 4.19-20).  
« *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* » (Ac 5.29).

Nous connaissons aussi l'exemple des compagnons de Daniel qui avaient refusé d'adorer de faux dieux, comme exigé par le roi Neboukadnetsar. Condamnés à mort, ces croyants s'en étaient remis aux bonnes mains de leur Dieu, qui pouvait les délivrer s'il le voulait (Dn 3.16-18). On a jeté Daniel dans la fosse aux lions pour avoir refusé d'obéir au décret du roi Darius, qui lui interdisait de prier son Dieu (Dn 6.10-12).

Des gouvernements légitimes peuvent parfois devenir des agents de Satan et manifester le caractère de la bête quand ils persistent à persécuter les chrétiens. La Corée du Nord, la Chine et certains pays musulmans en sont des exemples modernes. Même dans notre pays, des chrétiens sont parfois punis parce qu'ils refusent d'enseigner l'évolutionnisme ou l'immoralité sexuelle à leurs élèves. Ou parce qu'ils refusent de pratiquer des avortements ou des « suicides assistés » dans un établissement de santé. Ou encore parce qu'ils ne peuvent accepter des contrats faisant la promotion de l'homosexualité. Sommes-nous résolus à demeurer loyaux envers notre Roi en toutes circonstances, au risque de souffrir injustement pour notre foi?

#### 5. Prier pour les dirigeants

Enfin, nous devons prier pour nos dirigeants.

« *Nous devons prier pour ces autorités afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté* (1 Tm 2.1-2) » (art. 36).

Nous devrions prier régulièrement, en privé comme en public, pour les premiers ministres, les ministres, les députés, les maires et les conseillers, de même que pour ceux qui occupent des postes élevés dans la fonction publique, qui exercent le rôle de juges ou de sénateurs ou qui s'occupent de la sécurité policière. Dieu a confié à ces gens de grandes responsabilités. Ils peuvent facilement abuser de leur autorité ou manquer de sagesse et d'équité dans l'exercice de leur fonction. Ils ont vraiment

besoin des prières de l'Église pour pouvoir diriger avec justice et accorder à l'Église la liberté dont elle a besoin pour servir Dieu, prêcher l'Évangile et faire avancer le Royaume de Dieu.

Le fait que le gouvernement ne respecte pas toujours l'équité ou qu'il persécute parfois les chrétiens ne devrait pas constituer un motif suffisant pour cesser de prier pour eux, au contraire.

« J'exhorte donc, en tout premier lieu, à faire des requêtes, prières, intercessions, actions de grâces, pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui occupent une position supérieure, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et dignité » (1 Tm 2.1-2).

Les croyants doivent implorer le Roi des rois pour qu'il dirige ses serviteurs qu'il a placés en autorité.

Des bénédictions sur l'ensemble des citoyens et sur l'Église découleront de ces prières.

Rappelons-nous de cette parole du prophète Jérémie aux Israélites autrefois déportés à Babylone :

« Recherchez la paix de la ville où je vous ai déportés et intercédez auprès de l'Éternel en sa faveur, parce que votre paix dépendra de la sienne » (Jr 29.7).

---

**Paulin Bédard**, pasteur

*La raison de notre espérance*, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.